



CONVENTION COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS (FCM)

AU:	Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION:	Les 24 et 25 novembre 2015
DE:	Josée Girard, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE:	Prolongation de six (6) mois de la convention collective de la FCM, du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016.
PROCHAINES ÉTAPES:	Ratification et signature de la convention collective de la FCM.
DATE:	Le 26 octobre 2015



CONTEXTE

- Le mandat initial pour les négociations avec la FCM a été approuvé en 2010 par le Conseil d'administration pour un terme de 4 ans.
- Un mandat additionnel avait été demandé et reçu en septembre 2013 pour une 5e année à compter du 1er avril 2014.
- Les négociations ont été complétées et ratifiées en février 2015.
- Une prolongation de la convention a été demandée et approuvée jusqu'au 30 septembre 2015.
- Une demande supplémentaire de prolongation de la convention jusqu'au 31 mars 2016 est maintenant déposée.



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA DÉCISION

- Prolonger les conditions de la convention pour une période de 6 mois, soit du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016.



AVANTAGES CLÉS, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)

AVANTAGES

- Une prolongation de 6 mois

■ pour une période supplémentaire de 6 mois.

RISQUES

- Aucun risque reconnu.



AUTRES OPTIONS À ENVISAGER

- Aucune autre option n'est envisagée.



MESURES DE SUCCÈS



s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



RÉSOLUTION

- Le Comité des Ressources humaines et de la Gouvernance recommande que le Conseil d'administration approuve la prolongation de la convention collective avec la FCM pour une période de 6 mois, soit du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016.